



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	MX-EP
<b>Code du produit</b>	AEMXEP425GDZ
<b>Autres moyens d'identification</b>	MX-EP, format aérosol. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit en format liquide.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Lubrifiant à chaîne tout usage.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	AÉROSOL INFLAMMABLE! Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Aérosols inflammables (Catégorie 1)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)  
Danger par aspiration (Catégorie 1)

### DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable  
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 : Garder sous clef.

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	15 - 40 %
Huile minérale	Mixture oil	10 - 30 %
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	10 - 30 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	10 - 30 %
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyle et pentyle), sels de zinc	68457-79-4	1 - 5 %
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	0.1 - 1.5 %

**Note:** L'huile minérale contenue dans ce produit peut être composé par un ou plusieurs des CAS no suivants : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-55-8 et 64742-56-9. Le produit est composé à 99.9% d'un mélange de ces ingrédients hautement raffinés, ne contenant aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une légère irritation de la peau. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une

	décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aérosol inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer avec un linge et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.

<b>Température de stockage</b>	<49°C (120.2°F)
--------------------------------	-----------------

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Solvant stoddard : 20000 mg/m3.				
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , RSST	
Solvant Stoddard	VECD VEMP (8h)		175 ppm 1200 mg/m <sup>3</sup> 300 ppm	Autre OSHA BC BC	
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis		Asphyxiant simple	100 ppm 1000 ppm	ACGIH , ON, RSST ACGIH , BC, ON, RSST	
Huile minérale	VECD VEMP (8h)	Brouillard Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup> 5 mg/m <sup>3</sup>	RSST ACGIH , RSST	
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	VECD VEMP (8h)	Brouillard Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup> 1 mg/m <sup>3</sup>	RSST BC	
		Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST	
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				
<b>Mesures de protection individuelle</b>					
<b>Yeux</b>	S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.				
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.				
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.				
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.				
<b>Pieds</b>	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.				
					
Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile					

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Beige	Limite d'inflammabilité	1.1 à 6.1%
Odeur	De solvant	Point d'éclair	65°C (149°F) Setaflash
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>3.1 (Air = 1)
Point d'ébullition	170°C (338°F)	Densité relative	0.81 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	310.26kPa (2327 mm Hg)	Viscosité	8 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides forts, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	<p>Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)</p> <p>Gaz de pétrole liquéfiés adoucis</p> <p>Huile minérale</p> <p>Solvant Stoddard</p> <p>Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyle et pentyle), sels de zinc</p> <p>Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités</p>	<p>Ingestion &gt;10000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation &gt;8.5 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau &gt;3200 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Inhalation 520400 ppm/2h Rat CL50</p> <p>Ingestion &gt;2000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Peau &gt;5000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Ingestion &gt;5000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation &gt;12 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau &gt;3000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Ingestion 3600 mg/kg Rat DL50</p> <p>Peau &gt;20000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Ingestion &gt;5000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation &gt;5 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau &gt;5000 mg/kg Lapin DL50</p>
<b>Voies d'exposition probables</b>	<p>Peau, yeux, inhalation, ingestion.</p>	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b></p> <p><b>Voie cutanée</b></p> <p><b>Voie respiratoire</b></p> <p><b>Voie orale</b></p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b></p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b></p> <p><b>Cancérogénicité</b></p> <p><b>Mutagène</b></p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b></p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles -</b></p>	<p>Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Les sels de zinc de dialkyldithiophosphate provoquent des effets irréversibles pour les yeux chez le lapin (OCDE 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.</p> <p>Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites. Le solvant Stoddard (CAS no 8052-41-3) peut causer une irritation modérée et de légers oedèmes lorsque appliqué pendant 4 heures sur la peau du lapin. Les sels de zinc de dialkyldithiophosphate sont irritants pour la peau chez le lapin (OCDE 404). Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.</p> <p>L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. L'inhalation du gaz de pétrole (CAS no 68476-86-8) en grande quantité peut causer l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p>Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Le système nerveux central.</p>

	<b>exposition unique</b> <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 4.5 mg/L; 96h (CAS no 68457-79-4) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna (static) CE50 23 mg/L; 48h (CAS no 68457-79-4) OECD 202</p> <p>Plante aquatique - Algue verte, Desmodesmus subspicatus CE50 21 mg/L; 72h (CAS no 68457-79-4) OECD 201</p> <p>Pseudokirchneriella subcapitata - plante aquatique CE50 1.5 mg/L; 72h (CAS no 8052-41-3)</p> <p>Crustacés (Daphnia magna) CE50 0.42-2.3 mg/L; 48h (CAS no 8052-41-3)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas CL50 8.2 mg/L; 96 h (64742-48-9)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 4.5 mg/L; 48 h (64742-48-9) OECD 202</p> <p>Poisson - Méné, Pimephales promelas CL50 154 mg/L; 96h (Mineral oil)</p>
<b>Persistence</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients ne sont pas facilement biodégradables. Les composés de la famille des sels de zinc de dialkyldithiophosphate sont hydrolytiquement stables à un pH de 4, 7 et 9 (OCDE 111). Ils ne sont pas facilement biodégradables (1,5%) en 28 jours (OECD 301B).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Contient des huiles qui ont un potentiel de bioaccumulation élevé. Le mélange d'huile minérale devrait se bioaccumuler selon son coefficient de partition (Log Kow 10.88) très élevé. Les composés de la famille des sels de zinc de dialkyldithiophosphate ont un Facteur de bioconcentration (FBC) de moins de 2000 chez le poisson et un faible coefficient de partage log Koe de 0.69, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol. Les composés de la famille des sels de zinc de dialkyldithiophosphate sont légèrement solubles dans l'eau. Ils devraient avoir une mobilité moyenne à faible dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---



						HON	HAP			
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								
Huile minérale	Mixture oil	X								
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	X								
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyle et pentyle), sels de zinc	68457-79-4	X								
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### Autres réglementations

<b>HMIS</b>	<b>NFPA</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Health <input checked="" type="checkbox"/> Flamability <input checked="" type="checkbox"/> Reactivity <input type="checkbox"/> Protective Equipment	

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
<b>Version</b>	04
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- EPA ACToR (Aggregated Computational Toxicology Resource) <a href="http://actor.epa.gov/actor/faces/ACToRHome.jsp">http://actor.epa.gov/actor/faces/ACToRHome.jsp</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2016-02-03.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 3 et 15.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2018-07-18.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :</p>

sections 2 et 3.

DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
2019-07-31.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 :  
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

TM/MD

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.